

EN DIRECT DE LA FRIJQ

JEUDI, 14 JUILLET 2022

Bonjour chers membres,

Nous souhaitons vous transmettre quelques rappels en cette période estivale.

Rappel - Reddition de comptes MESURES COVID-19

Comme mentionné dans les différentes correspondances qui vous ont été acheminées par le MSSS ou vos établissements, des mesures financières exceptionnelles avaient été mises en place pour une période temporaire, en fonction de l'évolution de la propagation de la COVID-19 et du contexte de l'état d'urgence sanitaire au Québec.

Cette aide financière a pris fin le 14 mai 2022, ainsi, les mesures qui y sont rattachées sont abolies, incluant celles applicables aux RI-RTF visées et non visées par LRR. Conséquemment, à compter du 15 mai 2022, aucune des mesures financières COVID-19 suivantes prévues pour les RI-RTF, n'étaient reconduites, à savoir :

Dépenses exceptionnelles engagées par les RI-RTG visées et non visées par la LRR (pour les RI non visées par la LRR, communément **appelée « somme allouée »**) : frais de quarantaine ou d'isolement, frais de maintien de contacts virtuels, frais de transport et consultation, temps supplémentaire effectué par un salarié, gardien de sécurité, salarié supplémentaire, matériel lié à l'hygiène des usagers (produits de désinfection) excluant l'achat d'équipement de protection individuelle (ÉPI), dépenses liées à la vaccination des usagers et des employés.

Vous deviez soumettre, pour une dernière fois, vos reddition(s) de comptes finale(s) et les pièces justificatives requises <u>au plus tard le 14 juillet 2022</u> à l'adresse courriel suivante : <u>reddition rirtf@msss.gouv.qc.ca</u>. Ainsi, à compter du 15 juillet 2022, il ne sera plus possible que vous soumettiez de nouvelles réclamations.

Au terme de ce délai, si aucun document n'a été transmis au MSSS, **l'état de compte final** vous sera acheminé et vous devrez communiquer avec l'établissement afin de convenir **des modalités d'une entente de recouvrement, le cas échéant**.

N'oubliez pas que, si vous avez des questions concernant votre état de compte, vous pouvez communiquer directement par courriel à <u>reddition rirtf@msss.gouv.qc.ca</u> pour leur demander des explications et non avec l'établissement, si vous avez des sommes qui ne vous sont pas autorisées.

Septième vague COVID -19

Comme vous le savez, la 7^e vague est toujours présente et le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a invité cette semaine à la prudence au cours des prochaines semaines afin de réduire le plus possible la propagation du virus de la COVID-19, notamment auprès des personnes les plus vulnérables ou à risque de complications.

En effet, en raison d'une hausse notable du nombre de cas, qui vraisemblablement <u>constitue</u> <u>une septième vague</u>, il s'avère crucial de réitérer certaines mesures de vigilance encore de mise. Celles-ci ont pour but de protéger efficacement votre milieu.

Il demeure toujours essentiel d'isoler vos usagers lorsqu'ils présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19. Il est <u>recommandé de faire passer un test rapide</u> pour confirmer l'infection (le test pourrait n'être positif qu'après trois ou quatre jours après le début des symptômes). L'isolement complet est nécessaire pendant cinq jours après quoi, pour une autre période de cinq jours, il est possible de reprendre certaines activités essentielles, mais en portant un masque lors de toute interaction sociale durant cette période. La personne infectée reste contagieuse généralement pendant 10 jours. Il est donc recommandé d'éviter les activités en public non essentielles pendant cette période, par exemple : les sorties au restaurant, les visites chez des amis ou la participation à des festivals, notamment.

Quant à **la vaccination**, il est recommandé, tout particulièrement dans le contexte actuel, que les personnes de plus de 60 ans ou souffrant de maladies chroniques puissent accéder à une quatrième dose dans les meilleurs délais. Ces personnes sont invitées à s'en prévaloir s'ils ont reçu leur troisième dose depuis au moins trois mois, ou encore, s'ils ont eu la maladie depuis plus de trois mois. Ils peuvent se faire vacciner facilement en s'inscrivant sur Clic Santé.

En cette période de vacances et d'activités festives estivales qui s'amorce, il demeure essentiel de rappeler la pertinence de certaines mesures de vigilance appropriées pour éviter une augmentation des cas. Nous vous invitons donc à **prendre les mesures nécessaires** pour prévenir une telle hausse, tout en profitant pleinement de l'été, de manière sécuritaire et responsable.

Il est pertinent de rappeler **quelques mesures de base** afin de mieux se protéger et de protéger vos usagers de la COVID-19 au cours des semaines à venir : conserver une distance avec les autres personnes, notamment dans les lieux publics fréquentés par des foules, se laver les mains aussi souvent que possible, avoir une bonne hygiène respiratoire en toussant par exemple dans son coude, porter le <u>masque au besoin</u> et rencontrer les gens à l'extérieur lorsque cela est possible.

De plus nous vous demandons, dès qu'un cas de Covid-19 se déclare dans votre milieu, de **communiquer avec votre établissement** le plus rapidement possible. Si vous avez besoin de personnel supplémentaire ou autre service (matériel de protection etc.) dû à la Covid-19, **veuillez, au préalable, faire autoriser ces dépenses** par votre établissement.

Rappel - Inscription au Programme de formation et de perfectionnement 2022-2023

Dans le cadre de la nouvelle Entente nationale 2020-2025, le nouveau programme de formation et perfectionnement qui s'adresse aux membres de la FRIJQ ainsi que leur personnel qui débutera en septembre prochain.

Les inscriptions ont débuté le 7 juin dernier et vous pouvez inscrire seulement un certain nombre d'employés à chaque formation. Pour chaque participant ayant suivi et complété une formation, le propriétaire ou gestionnaire de la RI recevra automatiquement de la FRIJQ le montant forfaitaire correspondant. Vous retrouverez dans ce programme, les descriptions de chacune des formations pour vous aider à cibler celles qui répondent le mieux aux besoins de vos équipes, de plus, le récapitulatif des dates de formations offertes est à la page 18. Vous pouvez cependant participer à toutes les formations sans exception.

À titre d'information, le conseil d'administration a convenu d'un montant forfaitaire maximum de 500 \$ pour la première année, et ce, pour chaque RI qui inscrira des participants dans le cadre de ces formations reconnues par le MSSS, avant le 31 octobre 2022.

Pour de plus amples informations, veuillez adresser vos demandes à l'adresse : <u>info@frijq.ca</u>, à l'attention de France Charbonneau, qui se fera un plaisir de vous répondre.

Rappel - Avis de la Cotisation des membres de la FRIJQ

Le conseil d'administration vous informe qu'à compter du 1^{er} avril 2022 et à chaque début d'année financière de la FRIJQ (1^{er} avril), la cotisation mensuelle sera indexée au 1^{er} janvier de chaque année, selon les taux d'augmentation de l'indice des rentes du Régime de rentes du Québec, publié par Retraite Québec, selon l'Entente Nationale. Ce changement du coût de la cotisation sera mis en place lors du paiement du 15 juillet prochain. Conséquemment, la cotisation prélevée le 15 juillet sera au montant de 81,90 \$ (77,80 \$ + 2,05 \$ + 2,05 \$) afin de retenir la portion manquante (2,05 \$) pour les mois d'avril et mai. À compter du 15 août 2022, la **cotisation prélevée mensuellement** sera de **77,80 \$**.

Journée Formation et d'échange de la FRIJQ

Nous vous informons que la **Journée de formation et d'échange annuelle de la FRIJQ** se tiendra le **jeudi 22 septembre** de 8 h 30 à 19 h, à l'Hôtel Imperia de Terrebonne.

Le déroulement de cette journée sera surtout dédié à certaines formations de notre programmation annuelle 2022-2023, la présentation de conférenciers invités et une période d'échange via des tables rondes sur différents sujets qui vous préoccupent et le tout sera suivi d'un cocktail dînatoire pour clôturer cette journée. Au cours de l'été, vous recevrez le programme de cette journée et le formulaire d'inscription.

Si vous avez des sujets ou des conférenciers à nous proposer, veuillez transmettre vos suggestions à l'adresse : momassie@frijq.ca.

Pour ceux et celles qui désireraient réserver une chambre lors de cet événement pourrons bénéficier d'un taux préférentiel, il vous suffit de communiquer directement avec l'hôtel en composant le 450 492-3336 et en mentionnant que vous faites partie du groupe « FRIJQ ».

Rappel - Vacances estivales et heures de bureau de la permanence

Les heures de bureau de la permanence sont du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h.

Les vacances estivales se tiendront du vendredi 22 juillet au 7 août 2022 inclusivement.

Nous vous remercions encore une fois de votre collaboration habituelle et nous vous rappelons que, pour toutes questions, vous pouvez les acheminer à l'adresse : momassie@frijq.ca ou info@frijq.ca ou encore, nous joindre par téléphone au 450 818-8808 et ce, en tout temps.

De très belles vacances à vous tous,

